



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de soins

Question écrite n° 37720

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les inquiétudes exprimées par les centres spécialisés de soins aux toxicomanes qui dénoncent l'inertie des pouvoirs publics dans leur secteur d'activité et le niveau dérisoire, au regard des besoins, des budgets alloués à la prise en charge sanitaire et sociale des toxicomanes. Pour la troisième année consécutive aucune mesure nouvelle n'a été accordée par le Gouvernement dans la quasi-totalité des départements. Or, la question de la toxicomanie reste une des préoccupations essentielles dans notre pays : les usagers de drogues et les toxicomanes sont encore plus nombreux. De plus en plus de jeunes, dès l'âge de 12-13 ans commencent à user et à abuser de drogues, de médicaments, de tabac, d'alcool... Les centres spécialisés sont plus que jamais le support essentiel du dispositif de soins des toxicomanes et assurent une prise en charge globale - médicale, psychologique, éducative et sociale - dont ils ont besoin, surtout les plus démunis d'entre eux. Les centres de soins sont désormais arrivés à saturation ; financés par l'Etat, leur taux directeur reste bloqué aux environs de 1,50 % depuis plusieurs années. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour donner les moyens à ces centres de remplir leur mission auprès des personnes en difficulté.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les difficultés budgétaires rencontrées par les professionnels du dispositif spécialisé de soins aux personnes toxicomanes pour assurer leur mission alors même que les orientations gouvernementales inscrites dans le plan triennal 1999-2001 visent à la prise en charge de l'ensemble des comportements addictifs des usagers de substances psycho-actives licites et illicites. La politique de lutte contre la toxicomanie et les dépendances est une priorité de santé publique qui se traduit par une affectation de moyens importants. Depuis 1997, notamment, elle s'est accompagnée d'un effort budgétaire conséquent permettant une amélioration et une diversification des prises en charge. Ainsi, dans le domaine de la prise en charge sanitaire, les crédits affectés au chapitre 47-15-40 du budget de l'Etat ont été augmentés de 14 % sur les quatre derniers exercices. Les moyens affectés aux réseaux ville-hôpital et aux équipes de liaison intra hospitalières ont également été majorés de 34 %. Les crédits affectés à la prévention et à l'accompagnement social de 61 % sur la même période. Un effort particulier en matière d'hébergement et d'aide à l'insertion à hauteur de 18,5 millions a été réalisé dans le cadre de l'application des dispositions prévues par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Sur le budget 2000, des crédits nouveaux à hauteur de 11,89 MF ont été obtenus en matière de lutte contre les pratiques addictives pour consolider les structures spécialisées dans la prise en charge des personnes toxicomanes encore financées sur crédits interministériels. Ces crédits permettront également d'assurer le financement des avenants conventionnels et d'appliquer le taux d'évolution au fonctionnement des centres de soins. Les mesures d'accompagnement pour l'application de la réduction du temps de travail dans l'ensemble des structures soutenues par le ministère font actuellement l'objet d'une étude globale par ses services.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37720

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6682

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 921